

Séance ordinaire du 1er juin 2012**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2012.
- 1.3 Présentation des réalisations du conseil de juin 2011 à mai 2012 par monsieur le maire Gaston A. Tremblay.
- 1.4 Collecte des ordures et des matières recyclables sur les chemins privés.
 - 1.4.1 Lecture de la résolution.
 - 1.4.2 Période de questions.
 - 1.4.3 Adoption de la résolution.
- 1.5 Rapport des comités.
- 1.6 Remplacement du maire suppléant.
- 1.7 Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du 27 septembre au 29 septembre 2012.
- 1.8 Autoriser monsieur le maire à suivre un cours de formation.
- 1.9 Tournoi de golf annuel de la MRC Papineau le samedi 7 juillet au club de golf Montpellier

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mai 2012.
- 2.2 Dépôt des indicateurs de gestion 2011.

3. INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 3.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.
- 3.2 Autorisation d'acquérir trois (3) habits de combat.
- 3.3 Autorisation d'acquérir deux (2) radios portatives.
- 3.4 Acquisition d'un camion porteur avec boîte fermée pour l'unité d'intervention pour un service d'incendie.
- 3.5 Adoption du rapport annuel de l'exercice 2011 du directeur du service des incendies par intérim.

4. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 4.1 Demande d'occuper le domaine public relativement au passage de fil électrique.
- 4.2 Demande d'occuper le domaine public relativement au passage d'un tuyau d'évacuation des eaux vers la fosse septique.
- 4.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier demande de subvention.
- 4.4 Vente d'équipements.

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.
- 5.2 Désignation des agents de protection de l'environnement de la MRC à titre de fonctionnaire municipal.

6. COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 6.1 Renouvellement à l'adhésion au centre de Tricentris.

7. LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

- 7.1 Proclamation des Journées de la culture.
- 7.2 Demande d'accès gratuit à la plage - Municipalité de Duhamel.

8. CORRESPONDANCE

- 8.1 Demande d'ajouter deux (2) lumières de rue au chemin Simonet.
- 8.2 Demande de participation financière – Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation(CSNPN).

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **1^{er} juin 2012 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Paul Malouf	Gilles Robillard	Robert Johnson
Louise Houle Richard		Lise Villeneuve

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gaston A. Tremblay.

Monsieur Jacques Maillé, directeur général est aussi présent.

Monsieur Pierre Paquin a motivé son absence.

Environ 45 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1

154-06-2012

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée**1.2**

155-06-2012

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2012.

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2012 soit adopté par les membres du conseil.

Adoptée**1.3****Présentation des réalisations du conseil de juin 2011 à mai 2012 par monsieur le maire Gaston A. Tremblay.**

Présentation des réalisations du conseil de juin 2011 à mai 2012 par monsieur le maire Gaston A. Tremblay

Comme promis, je vous présente les réalisations du conseil de la dernière année soit de juin 2011 à mai 2012 dont j'ai eu le privilège de diriger à titre de Maire.

Chers citoyens et citoyennes,

L'année 2011 s'est terminée avec un surplus d'exercice de 127 767,00 \$.

Nos principales réalisations et dossiers traités ont été :

AU NIVEAU DU CONSEIL

- Remplacement si possible à tous les trois mois du maire suppléant.
- Adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité
- Adoption d'un nouveau règlement relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant des nouvelles normes et tarifs pour la descente des embarcations.
- Nomination du « Belvédère – Denis-Papin ».
- Revision du site internet de la municipalité afin de le rendre plus convivial et promouvoir les services aux citoyens.
- Formation d'un comité afin de regarder la possibilité de créer une COOP Santé à la municipalité de Chénéville.
- Appuie à l'association des propriétaires de la baie Groulx pour régler l'achalandage des bateaux et des plaisanciers dans ce secteur.
- Adoption du budget 2012 sans augmentation de taxes.
- Adoption d'une offre de service professionnel afin d'assister la municipalité dans la rédaction d'un Programme Climat Municipalité.
- Autorisation de l'implantation du Programme MADA (Municipalité amie des aînés).
- Adoption d'une Politique portant sur la non-violence en milieu de travail.

AU NIVEAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Remplacement de la firme de vérification avec des économies substantielles.
- Conformation à la Loi sur l'équité salariale en exerçant l'évaluation des salaires de chaque poste de salariés.
- Évaluation du classement du barrage à la décharge de lac Barrière.
- Changement du regroupement avec l'UMQ afin de limiter les coûts en CSST.
- Adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité.
- Adoption de la Politique d'Allocation et remboursement de dépenses.
- Changement de la société de courtage en assurances collectives afin de réduire les coûts.
- Autorisation de l'ajout d'une unité d'évaluation en ligne permettant aux notaires, aux agents immobiliers et aux institutions financières de s'abonner pour accéder aux informations de la taxation permettant ainsi d'améliorer le service.
- Diminution de la marge de crédit de la municipalité.

AU NIVEAU DES INCENDIES, DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES PREMIERS RÉPONDANTS

- Acquisition d'habits de combats afin de protéger nos pompiers.
- Acquisition de radios portatives afin de respecter le schéma de couvertures de risques.
- Renégociation d'une nouvelle entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de service avec la municipalité de Duhamel.
- Adoption d'un calendrier pour la réalisation d'un plan de mise en œuvre locale concernant les risques d'incendie élevés et très élevés.
- Préparation d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule de mesure d'urgence, de désincarcération et de premiers répondants.
- Révision du classement de la protection en incendie pour les citoyens de la municipalité.

AU NIVEAU DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

- Pose de glissières sur une partie du chemin Tour-du-Lac et du Rang 4 Sud grâce à une subvention de 40 000,00 \$ reçue du gouvernement provincial.
- Vente d'équipements dont la municipalité n'a plus besoin.
- Acquisition à la verbalisation du chemin de la Marquise à la demande des citoyens.
- Règlementation se rapportant à la circulation des camions, des véhicules de transports d'équipements et des véhicules-outils sur les chemins des Guides et Viceroy.
- Acquisition du lot 108, Rang 4 Sud afin d'améliorer le chemin de Bellefeuille.
- Travaux pour rendre plus sécuritaire le chemin de Bellefeuille.
- Engagement d'un employé supplémentaire pour assurer un meilleur service.
- Réfection d'asphaltage de trois kilomètres sur le chemin Tour-du-Lac.

AU NIVEAU DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Remplacement de l'inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme.
- Disponibilité de l'inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme le samedi au cours de la saison estivale.
- Suivi des fosses septiques à modifier sur l'île Canard Blanc et sur le côté ouest des lacs Simon et Barrière.
- Séance de consultation publique sur le développement et l'aménagement du territoire de la municipalité.
- Rédaction d'un nouveau plan d'aménagement. La consultation publique se tiendra les 11 et 12 août 2012.

- Création d'un comité A.C.T.I.O.N.S. pour revitaliser les bandes riveraines sur le territoire de la municipalité.
- Acquisition d'une camionnette pour le service de l'urbanisme et environnement.
- Amendement du règlement U-2-19 afin de modifier certaines dispositions relatives aux normes d'implantation ainsi qu'aux bâtiments et aux lots dérogatoires protégés par droits acquis.
- Réduction des membres du comité consultatif (CCU) de 7 à 5 afin de le rendre plus performant.
- Adoption de plusieurs dérogations mineures afin de rendre conformes les bâtiments non conformes suite au rapport de consultant en urbanisme.
- Renouvellement de la subvention pour l'exercice 2012 dans le cadre de la régénération des berges.
- Création temporaire d'un poste d'adjointe au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme pour offrir un meilleur contrôle et service.
- Engagement d'un étudiant en environnement pour la saison estivale afin de permettre aux riverains de revitaliser leurs bandes riveraines.
- Adoption d'une politique pour se départir des matériaux de construction.
- Octroi d'un contrat à l'organisme Bassin Versant pour participer à la sensibilisation et la communication auprès des riverains pour revitaliser les bandes riveraines des lacs Simon, Barrière et Viceroy.
- Vidange et inspections des fosses septiques du côté Est des lacs Simon et Barrière.

AU NIVEAU DE LA COLLECTE ET DES DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Non-renouvellement du bail au 47, rue Albert-Ferland à Chénéville pour le remisage et l'entretien des camions et autorisation de la construction d'un garage intermunicipal au 475, Route 321 dont le loyer est payé par les municipalités de Duhamel, Chénéville, Montpellier et Lac-Simon.
- Signature d'une nouvelle entente avec lesdites municipalités afin de répartir les coûts d'entretien et diminuer les frais.
- Réfection de la plate-forme de transbordement des matières résiduelles.
- Modification du service de la collecte des ordures et des matières recyclables sur les chemins privés.
- Signature d'une entente avec l'entreprise CFER Outaouais pour récupérer le matériel informatique et électronique.
- Signature d'une entente avec la firme Épursol afin de déposer des feuilles mortes, des aiguilles de pin et des copeaux.

AU NIVEAU DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- Annulation de l'entente intermunicipale relative au bureau d'accueil touristique.

- Non-renouvellement du contrat de location d'emplacement pour le quai et sous-traitance.
- Autorisation d'un achat de jeu à la plage municipale en fonction de la commandite offerte par les organisateurs du Poker Run.
- Soutien financier accru à l'association des loisirs du lac Croche.
- Fin de l'activité du Poker Run suite aux exigences de la municipalité de Duhamel et du ministère des Transports du Canada.
- Prise en charge de l'organisation de nos activités de loisirs.
- Autorisation d'aménager la plage municipale.
- Autorisation d'une entente pour la sécurité nautique avec la Sûreté du Québec au cours de la saison estivale.
- Engagement de deux étudiants cadets-policiers pour la patrouille à vélo au cours de la saison estivale.
- Accueil et réception du chef de bande de Kitigan-Kibi, monsieur Gilbert Whiteduck accompagné de quelques personnes de sa communauté.

1.4

Collecte des ordures et des matières recyclables sur les chemins privés.

1.4.1

Lecture de la résolution.

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay fait la lecture de la résolution aux membres présents.

1.4.2

Période de questions.

Un citoyen demande quel service sera offert pour les résidents qui habitent sur les chemins privés qui ont moins de cinq (5) résidences. Monsieur le maire l'informe que les bacs roulants doivent être placés en bordure du chemin public.

1.4.3

Adoption de la résolution.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires désirent que la Municipalité procède à la collecte des ordures et des matières recyclables sur les chemins privés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité était prête à procéder à une telle collecte à l'embouchure des chemins publics;

CONSIDÉRANT QU'une telle collecte à l'embouchure des chemins publics, donnant accès aux chemins privés peut causer certains problèmes de nuisances, propreté, voire obliger les employés à passer plus de temps à nettoyer les sites d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en conséquence, est prête à procéder à la collecte des ordures et des matières recyclables sur les chemins privés, à la condition que les critères et modalités énoncés au dispositif de la présente résolution soient préalablement rencontrés, afin de s'assurer que le tout se fasse de façon sécuritaire et convenable;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE la Municipalité de Lac-Simon accepte de procéder à la collecte des ordures et des matières recyclables sur les chemins privés de son territoire, à la condition que les critères et modalités suivants soient préalablement rencontrés:

1. L'assiette carrossable du chemin privé doit avoir une largeur d'un minimum de cinq (5) mètres, avec un espace suffisant pour laisser passer deux voitures et sans aucun obstacle et obstruction sur le sol ou aériens, tels que branches, fils, etc.
2. Le chemin privé doit permettre à ce que les véhicules de collecte des ordures et des matières recyclables puissent circuler sans avoir à reculer dans le chemin privé, le tout pour des raisons de sécurité. À cette fin, le chemin doit avoir un cercle de virage à son extrémité, permettant aux véhicules de collecte des ordures et des matières recyclables de tourner pour revenir sur le chemin de façon sécuritaire.
3. Le chemin privé doit être identifié par un nom, entériné par une résolution de la Municipalité de Lac-Simon.
4. Le chemin privé doit comporter un minimum de cinq (5) résidences à desservir pour la collecte des ordures et des matières recyclables.
5. Le chemin privé doit être entretenu par les propriétaires ou utilisateurs en tout temps.
6. Le chemin privé ne doit pas avoir une pente supérieure à 17 %.
7. Le ou les propriétaires du chemin privé doit/doivent s'engager préalablement à signer, avec la Municipalité, une entente permettant à la municipalité de circuler à cet effet sur le chemin, incluant le cercle de virage, et exonérant la Municipalité de toute responsabilité en regard des dommages qui pourraient être occasionnés par le passage des véhicules procédant à la collecte des ordures et des matières recyclables sur ce chemin privé.

QUE ce n'est qu'une fois que tous ces critères et modalités auront été respectés que la Municipalité procédera à la collecte des ordures et des matières recyclables sur les chemins privés.

QUE cette résolution n'engage pas la municipalité à offrir d'autres services que ce soient.

Adoptée

Monsieur le maire informe les membres présents qu'ils pourront à la fin de la séance du conseil se procurer l'entente relative à la collecte des ordures et des matières recyclables pour les remettre aux propriétaires desdits chemins privés.

c.c. Monsieur Julien Boivin, directeur de la collecte des ordures et des matières recyclables.

1.5**Rapport des comités.****Urbanisme (CCU) – Madame Lise Villeneuve**

Une consultation publique sur la révision du plan d'urbanisme aura lieu les 11 et 12 août 2012. Les documents devraient être disponibles après l'assemblée ordinaire du 6 juillet 2012.

Comité de la baie Groulx – Madame Lise Villeneuve

L'installation d'un chenal de navigation entériné par Transport Canada dans la baie Groulx. Un chenal de navigation est une zone d'eau sécuritaire signalant l'entrée et la sortie d'embarcations. Le chenal est identifié par des bouées vertes à bâbord et rouge à tribord. Il est obligatoire de l'emprunter pour se rendre à un endroit déterminé. L'ancrage y est interdit (Transport Canada). Stratégie de sensibilisation : feuillet d'information remis au quai public, sur le site internet de la municipalité sur les réseaux sociaux. Sensibilisation auprès des utilisateurs par des membres du comité. Intervention du conseil municipal pour l'accès gratuit à une partie de la plage de la Sépaq.

Réfection des berges – Monsieur Robert Johnson

L'assemblage des pochettes d'information pour la protection des rives va de vivre allure et nous avons déjà desservi les pochettes sur le chemin Caron. Nous aurons deux étudiants de la MRC pour nous aider à la distribution des pochettes. Une priorité sera donnée au lac Barrière suivi du lac Viceroy et finalement le lac Simon. En espérant que cette distribution portera ses fruits.

Travaux publics – infrastructures – Monsieur Gilles Robillard

Les travaux d'asphaltage de 3 kilomètres sur le chemin Tour-du-Lac ont été réalisés, il reste maintenant 1.6 kilomètre à faire sur le chemin Tour-du-Lac.

Loisirs, culture et tourisme – Madame Louise Houle Richard

Madame la conseillère invite la population à venir célébrer en grand nombre la fête nationale du Québec le 23 juin prochain à la plage municipale. Il y aura des activités et un feu de joie.

1.6

157-06-2012

Remplacement du maire suppléant.

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du poste de maire suppléant vient à échéance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon renouvellent le mandat de monsieur Gilles Robillard à titre de maire suppléant à compter de ce jour, et ce, pour une période de trois (3) mois;

Adoptée

c.c. Trésorerie

1.7

158-06-2012

Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du 27 septembre au 29 septembre 2012.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation et du réseautage pour les élus;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les frais encourus pour l'inscription, la participation, les déplacements et l'hébergement soient payables sur présentation des pièces justificatives pour le maire, monsieur Gaston A. Tremblay, pour la conseillère, madame Lise Villeneuves et pour les conseillers, messieurs Pierre Paquin, Robert Johnson et Paul Malouf;

QUE le directeur général soit autorisé à participer et à s'inscrire aux mêmes conditions;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités des postes « Formation et perfectionnement » compte numéro 02-11000454 et de « Déplacement » compte numéro 02-11000310;

QUE les dépenses du directeur général soient puisées dans les postes similaires de la direction générale.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Les membres du conseil

1.8

159-06-2012

Autoriser monsieur le maire à suivre un cours de formation.

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Gaston A. Tremblay désire suivre un cours sur « Agir en tant qu' élu pour assurer le développement de sa communauté »;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le maire, monsieur Gaston A. Tremblay à suivre la formation au coût de deux-cent-soixante-cinq dollars (265,00 \$) plus taxes le 26 septembre 2012 à Québec;

QUE les frais encourus pour l'inscription, les déplacements et l'hébergement soient payables sur présentation de pièces justificatives;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités des postes « Formation et perfectionnement » compte numéro 02-11000454 et de « Déplacement » compte numéro 02-11000310.

Adoptée

c.c. Trésorerie

1.9

160-06-2012

Tournoi de golf annuel de la MRC Papineau le samedi 7 juillet au club de golf Montpellier.

CONSIDÉRANT QUE les bénéfices du tournoi seront versés au Comité Régional du Troisième Âge (CR3A) Papineau;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'inscription du maire, monsieur Gaston A. Tremblay et des conseillers, messieurs Pierre Paquin et Robert Johnson à participer au tournoi de golf de la MRC au coût de cent-dix dollars (110,00 \$) chacun.

Adoptée

c.c. Trésorerie

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

161-06-2012

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mai 2012.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mai 2012;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de mai totalisant la somme de **255 445,52 \$** portant les numéros de chèques **7054 à 7158 ainsi que 6983** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **3 006,17 \$** soit adoptée. Pour un montant total de **258 451,69 \$**

Adoptée

c.c. Trésorerie

2.2

Dépôt des indicateurs de gestion 2011.

Le directeur général dépose les indicateurs de gestion pour l'année 2011 tel que le prévoit la Loi.

3.

INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

3.1

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.

Le rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim est déposé en copie aux membres du conseil. Monsieur le conseiller, Robert Johnson en fait la lecture.

3.2

162-06-2012

Autorisation d'acquérir trois (3) habits de combat.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les habits de combats désuets;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent sur recommandation du directeur du service des incendies par intérim remplacer les habits de combat désuets;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'achat de trois (3) habits de combat au coût de 1 355,00\$ l'unité plus taxes.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies par intérim.

3.3

163-06-2012

Autorisation d'acquérir deux (2) radios portatives.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de respecter le schéma de couverture de risques afin de pouvoir bien communiquer;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent sur recommandation du directeur du service des incendies par intérim augmenter le nombre de radios portatives;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'achat de deux (2) radios portatives au coût de sept-cent-quarante-six dollars 746,00 \$ chacun plus taxes.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies par intérim

3.4

164-06-2012

Acquisition d'un camion porteur avec boîte fermée pour l'unité d'intervention pour un service d'incendie.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 18 mai 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu quatre (4) soumissionnaires dont :

Aérofeu	154 066,50 \$
Levasseur	129 760,79 \$
Heloc	114 966,95 \$
Lafleur	112 434,04 \$

CONSIDÉRANT QU'un comité s'est réuni pour examiner chacune des soumissions en fonction du devis qui a été préparé;

CONSIDÉRANT QUE les industries Lafleur est le soumissionnaire qui correspond aux particularités établies au devis;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission au montant de 112 434,04 \$ incluant les taxes a été déposée par les industries Lafleur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent payer la TPS et la TVQ au montant de 14 644,04\$ pour le camion porteur et financer le solde par crédit-bail sur une échéance de soixante (60) mois avec une valeur de rachat de 1,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la tarification du crédit bailleur proposé par les industries Lafleur n'est pas la plus basse par rapport aux autres firmes;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon entérinent la recommandation du comité à l'effet d'acquérir des industries Lafleur le camion porteur avec boîte fermée pour l'unité d'intervention pour un service d'incendie au montant de 112 434,04\$ incluant les taxes;

QUE le directeur général soit mandaté pour préparer un appel d'offres pour financer le camion porteur par crédit-bail un mois avant la livraison dudit camion.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies par intérim
Les industries Lafleur

3.5

165-06-2012

Adoption du rapport annuel de l'exercice 2011 du directeur du service des incendies par intérim.

CONSIDÉRANT QU'un rapport annuel doit être produit dans le cadre du schéma d'aménagement;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon adoptent le rapport pour l'exercice 2011 produit par le directeur du service des incendies par intérim et qu'il soit transmis à la MRC Papineau;

Adoptée

c.c. MRC Papineau

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies par intérim

4.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

4.1

166-06-2012

Demande d'occuper le domaine public relativement au passage de fil électrique.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des cadastres C01R04-4-4, C01R04P4 et C01R04-5-B-1C situé sur le chemin Stéphane Richer demande à la municipalité de passer un fil électrique sous le chemin Stéphane Richer;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à faire les travaux à ses frais tout en respectant les conditions demandées par la municipalité;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le maire, monsieur Gaston A. Tremblay et le directeur général, monsieur Jacques Maillé à signer une entente pour le passage de fil électrique et l'autorisation d'occuper le domaine public avec madame Hélène Séguin mandatée par le propriétaire monsieur Stéphane Richer.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Madame Hélène Séguin, Golf de Montpellier

167-06-2012 **4.2**
Demande d'occuper le domaine public relativement au passage d'un tuyau d'évacuation des eaux vers la fosse septique.

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire des lots C01R04-32-22 et C01R04-32-23 située au 1250, chemin Tour-du-Lac, Lac-Simon demande à la municipalité de passer un tuyau d'évacuation des eaux de 2'' vers la fosse septique sous le chemin Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire s'engage à faire les travaux à ses frais tout en respectant les conditions demandées par la municipalité;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le maire, monsieur Gaston A. Tremblay, et le directeur général, monsieur Jacques Maillé, à signer une entente pour le passage d'un tuyau d'évacuation des eaux vers la fosse septique et l'autorisation d'occuper le domaine public avec madame Maryse Lapointe, propriétaire desdits lots.

Adoptée

c.c. Madame Maryse Lapointe

168-06-2012 **4.3**
Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier demande de subvention.

CONSIDÉRANT la lettre du 23 avril 2012 de Monsieur Norm MacMillan confirmant l'octroi d'une subvention pour l'amélioration de notre réseau routier;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le directeur général soit autorisé à préparer et à signer le formulaire requis afin d'indiquer le site des travaux, soit le chemin de Bellefeuille à améliorer et ainsi pouvoir obtenir prochainement la subvention pour l'amélioration de notre réseau routier de quinze mille dollars (15 000,00 \$) tel qu'annoncer dans sa lettre du 23 avril 2012.

Adoptée

c.c. Ministère des Transports

169-06-2012 **4.4**
Vente d'équipements.

CONSIDÉRANT QUE les équipements à être vendus ont été publiés le 16 mai dernier dans le journal de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a reçu une soumission pour des équipements vendus;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE la municipalité de Lac-Simon vende les équipements suivants à monsieur Jean-Claude Desormeaux pour la somme de trois-cent-sept dollars (307,00 \$) plus taxes;

Camion Dodge Ram 1999	262,00 \$
2 lumières de rue	25,00 \$
16 boyaux à suction	20,00 \$

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean-Claude Desormeaux

Monsieur Yvon Guindon, directeur des Travaux publics

5.**URBANISME ET ENVIRONNEMENT****5.1****Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.**

Le rapport mensuel du directeur a été déposé aux membres du conseil.
Madame la conseillère Lise Villeneuve en fait la lecture.

5.2

170-06-2012

Désignation des agents de protection de l'environnement de la MRC à titre de fonctionnaire municipal.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon par sa résolution numéro 122-04-2012 a confirmé sa participation au projet « Agents de protection de l'environnement » de la MRC pour l'été 2012;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, une équipe estivale d'agents étudiants supportera la municipalité dans ses efforts et aura pour mandat de sensibiliser les riverains face aux enjeux liés à la protection des rives, informer les riverains quant à la réglementation afférente visant la protection des rives et du littoral des lacs et cours d'eau, et procéder à un inventaire de l'état des rives afin de documenter la situation;

CONSIDÉRANT QU'afin de s'assurer que les agents puissent avoir accès aux propriétés privées afin de réaliser leurs inspections, la municipalité doit les désigner à titre de fonctionnaires municipaux au sens de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les agents n'auront pas pour mandat d'émettre des permis ou des constats d'infraction;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE la Municipalité de Lac-Simon désigne Lisa Senack, Mélanie Lauzon et Rosemarie Bergeron Drew à titre de fonctionnaires municipaux aux fins de l'application de certains règlements, dont les règlements de contrôle intérimaire numéro 078-2006 et 104-2009 visant la protection des rives et du littoral des lacs et cours d'eau;

QUE ces fonctionnaires municipaux relèvent du responsable du service de l'urbanisme;

QUE cette désignation soit en vigueur pour une durée de douze (12) semaines, s'échelonnant du 4 juin au 24 août 2012;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour assurer la mise en œuvre du projet.

Adoptée

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en Bâtiment-Environnement et Urbansime

6.
COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

171-06-2012
6.1
Renouvellement à l'adhésion au centre de Tricentris.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon est membre de Tricentris depuis sa constitution;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire renouveler son adhésion à l'entente avec le centre de Tricentris liant ainsi les deux parties;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon renouvelle son adhésion à Tricentris aux conditions énumérées dans ladite entente;

QUE le maire, monsieur Gaston A. Tremblay et le directeur général, monsieur Jacques Maillé soient autorisés à signer l'entente.

Adoptée

c.c. Trésorerie
Tricentris

7.
LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

172-06-2012
7.1
Proclamation des Journées de la culture.

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Lac-Simon et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon manifeste sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE la municipalité de Lac-Simon à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée

c.c. Trésorerie

7.2

173-06-2012

Demande d'accès gratuit à la plage - Municipalité de Duhamel.

CONSIDÉRANT QUE le lac Simon est situé à 80 % de sa superficie sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon alors que seulement 20 % de sa superficie est située sur le territoire de la municipalité de Duhamel;

CONSIDÉRANT QUE avant l'établissement de la Société des Établissements de Plein Air du Québec (ci-après SÉPAQ) en bordure du lac Simon, les citoyens de la municipalité de Lac-Simon ont toujours eu un accès gratuit à la plage;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'établissement de la SÉPAQ, les citoyens de la municipalité de Lac-Simon, qui paient des taxes à la municipalité de Lac-Simon, doivent aussi payer un fort montant depuis quelques années pour accéder en bateau à la plage gérée par la SÉPAQ;

CONSIDÉRANT QUE par ailleurs, la municipalité de Lac-Simon est propriétaire que d'une petite plage qui ne peut suffire et accommoder l'ensemble des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la population de lac Simon a manifesté et insiste pour récupérer ses droits anciens;

CONSIDÉRANT QUE l'accès gratuit à une partie de cette plage permettrait de décongestionner d'autres endroits surutilisés ce qui est actuellement néfaste pour l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de la plage dont on demande l'accès gratuit est située en bordure des lots 12 à 15 du Rang 3 du Canton de Preston à la municipalité de Duhamel et qui représente une partie seulement du côté Est de la plage de la SÉPAQ, partie qui n'est pas située en face du camping géré par la SÉPAQ;

CONSIDÉRANT QUE ce droit acquis a été enlevé, sans aucun avis ni consultation de la population;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil la municipalité de Lac-Simon demande à la Ministre du Tourisme que les citoyens de la municipalité de Lac-Simon soient autorisés à utiliser gratuitement la partie de la plage, connue sous le nom de plage située en bordure au lot 12 à 15 du Rang 3 du Canton de Preston à la municipalité de Duhamel qui se retrouve sur le lac Simon et qui représente une partie seulement du côté Est de la plage de la Société des Établissements de Plein Air du Gouvernement du Québec (SÉPAQ);

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Ministre des Loisirs, madame Nicole Ménard, ainsi qu'au Ministre et député, l'Honorable Norm McMillan.

Adoptée

c.c. Madame Nicole Ménard, Ministre des Loisirs
Monsieur le Ministre et député, l'Honorable Norm McMillan

8.
CORRESPONDANCE

8.1
Demande d'ajouter deux (2) lumières de rue au chemin Simonet.

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande.

174-06-2012
8.2
Demande de participation financière – Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation(CSNPN).

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité du projet est essentielle pour l'actualisation du plan d'affaires concernant la création d'une Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent un montant de six-cents (600,00 \$) à titre de participation financière du projet;

QUE ladite somme soit imputée au compte numéro 02-19000970.

Adoptée

c.c. Trésorerie
Madame Lucie Bélanger, Présidente du comité provisoire.

9.
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un citoyen demande si le chenal qui a été aménagé dans la baie Groulx est conforme à la réglementation. Ce chenal a été aménagé en accord avec Transports Canada. Un autre demande la raison qui justifie le conseil à avoir une entente pour une patrouille nautique sur les lacs Simon et Barrière au cours de la saison estivale avec la Sûreté du Québec. Le conseil a décidé cette année que les pompiers de la municipalité de Lac-Simon qui exerçaient une patrouille nautique depuis deux ans seront remplacés par les patrouilleurs de la Sûreté du Québec. Un dernier demande que le conseil pense à exproprier pour obtenir un terrain bordant le lac Simon pour que ce dernier soit mis à la disposition des plaisanciers.

10.
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

175-06-2012
Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE la séance soit levée à 21 h 20.

Adoptée

Gaston A. Tremblay, M.D. FRCPC
Maire

Jacques Maillé
Directeur général